Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Crédit banquaire pour un achat immobilier

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai contracté il y a 30 mois un crédit immobilier auprès du Crédit Agricole des Savoie. Travaillant en Suisse voisine, j'ai opté pour un prêt en devises, plus avantageux à cette époque. J'ai emprunté la somme de 270 000? en capé 1, soit 291 800Chf en décembre 2007. Les mensualités s'élevant à 1 600Chf, j'ai remboursé à ce jour la somme de 48 000Chf.

Je souhaite aujourd'hui vendre cet appartement. Le tableau d'amortissement m'indique qu'il me reste 266 500Chf à rembourser, soit une somme de 193 000? selon le cours actuel.

Ma banque va donc réaliser un bénéfice de 23 000? sur la vente de mon appartement, plus les 48 000Chf déjà versés depuis 2007. Je ne tire donc aucune plus-valus de cet appartement tandis que ma banque reçois un bénéfice de près de 50 000? en à peine 2 ans et demi!

Il ne m'a jamais été stipulé les risques dus à une éventuelle chute de l'Euro lors de la signature du prêt.
Puis-je espérer récupérer une partie de mon investissement?
Quels sont mes recours?
Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Salutations.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Il ne m'a jamais été stipulé les risques dus à une éventuelle chute de l'Euro lors de la signature du prêt.

Oui mais de toute évidence, vous étiez bien informé puisque vous dites avoir opté pour un prêt en devises, plus avantageux à cette époque. En acceptant de conclure un crédit plus avantageux compte tenu de la conjoncture, il va en principe de soit que vous acceptez les risques liés cette opération.

En pratique, même s'il est tout à fait juste que certaines action contre les banques pour violation de leur obligation d'information ont pu aboutir et permettre à des usagers d'obtenir des indemnisations conséquentes, de tels résultats sont tout de mêmes très rares.

Le fait d'opter pour instrument financier peu commun induit généralement De facto, un certaine connaissance du produit en question, d'où la difficulté supplémentaire de revendiquer un défaut d'information.

En conséquence, je suis personnellement assez pessimiste sur les perspectives heureuses de votre dossier mais rien n'interdit de tenter votre chance devant un tribunal. Cela peut aboutir, mais c'est rare..

Très cordialement.